

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 juin 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 42 de l'ordre du jour
Question de Chypre

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

**Lettre datée du 17 juin 2015, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, dans deux annexes distinctes, la liste des violations de la réglementation internationale de la circulation aérienne et de l'espace aérien de la République de Chypre commises par la Turquie (voir annexe I) et celle des cas d'utilisation illégale, par des navires de guerre turcs, de ports fermés à la navigation (voir annexe II), pendant le mois de mai 2015. Il convient par ailleurs de noter que l'aéroport illégal de Tymvou est utilisé de façon systématique par des avions de ligne turcs.

Je tiens en outre à vous informer que la Turquie et le régime d'occupation ont publié en toute illégalité des avis aux aviateurs concernant des manœuvres conduites par les forces aériennes et navales turques le 7 mai et du 26 au 30 mai.

Par ses agissements, la Turquie vise indiscutablement à porter atteinte à la souveraineté de la République de Chypre, à renforcer la division de fait et à asseoir un peu plus le statut de l'entité sécessionniste, en invoquant un prétendu droit sur un espace aérien qui appartiendrait au territoire occupé de la République. La Turquie continue en outre, par des appels radio, de harceler systématiquement et parfois de menacer les appareils civils et militaires circulant à l'intérieur de la région d'information de vol de Nicosie. Dans le même temps, les violations de l'espace aérien de la République de Chypre se sont multipliées. La Turquie continue d'enfreindre le droit international et de passer outre les réglementations internationales, menaçant ainsi la sécurité de l'aviation civile internationale, nuisant à la stabilité de la région et compliquant le trafic aérien au-dessus de Chypre. Au nom de mon gouvernement, je condamne vigoureusement les constantes infractions à la réglementation internationale de la circulation aérienne et violations de l'espace aérien de la République de Chypre et de ses eaux territoriales commises par la Turquie et demande qu'elles cessent sans délai.



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Nicholas **Emiliou**

**Annexe I à la lettre du 17 juin 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace aérien

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
4 mai	08 h 50-11 h 10	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 16-15 h 43	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
5 mai	09 h 17-12 h 01	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	20 h 15-22 h 20	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
6 mai	06 h 28-06 h 40	Un appareil turc de type GLF-5 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
	08 h 20-08 h 28	Un appareil turc de type GLF-5 parti de l'aéroport illégal de Timpou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	23 h 10-23 h 25	Un appareil turc de type GLF-5 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tymvou.
	23 h 50-23 h 59	Un appareil turc de type GLF-5 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
7 mai	08 h 37-11 h 00	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	09 h 53-11 h 12	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 54-13 h 23	Un appareil militaire turc de type CN-235 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
8 mai	10 h 15-10 h 48	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 30-12 h 10	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
11 mai	11 h 07-13 h 00	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
12 mai	20 h 28-22 h 32	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
13 mai	10 h 52-11 h 53	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 27-16 h 37	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 35-15 h 50	Quatre appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
14 mai	09 h 35-11 h 15	Un hélicoptère militaire turc de type Cougar a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
14-15 mai	22 h 50-01 h 50	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
15 mai	16 h 30-17 h 18	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
16 mai	10 h 18-10 h 32	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	10 h 22-11 h 03	Quatre appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
18 mai	10 h 54-11 h 55	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	11 h 15-11 h 32	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
	22 h 41-23 h 00	Un appareil militaire turc de type C-130 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
19 mai	12 h 19-12 h 38	Un appareil militaire turc de type C-160 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
	13 h 50-14 h 08	Un appareil militaire turc de type C-160 parti de l'aéroport illégal de Timpou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	18 h 44-18 h 58	Un appareil militaire turc de type C-130 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
20 mai	10 h 36-12 h 35	Deux hélicoptères militaires turcs ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	21 h 39-21 h 51	Un appareil militaire turc de type C-130 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
21 mai	10 h 53-11 h 25	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 48-15 h 15	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 09-14 h 59	Trois appareils militaires turcs de type F-4 et deux de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 15-15 h 10	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
22 mai	11 h 52-12 h 27	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
24 mai	18 h 05-19 h 41	Un hélicoptère militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
25 mai	06 h 00-06 h 43	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	06 h 20-06 h 46	Un hélicoptère militaire turc de type S-70 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	06 h 42-10 h 04	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	12 h 09-12 h 27	Un appareil militaire turc de type C-160 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tymvou.
	13 h 43-14 h 43	Deux appareils militaires turcs de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	13 h 50-15 h 11	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	14 h 07-15 h 01	Deux appareils militaires turcs de type F-4 et deux de type F-16 ont enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	17 h 32-17 h 45	Un appareil militaire turc de type C-160 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
26 mai	10 h 24-11 h 40	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	14 h 04-14 h 20	Un appareil turc de type GLF-4 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Tymvou.
	19 h 20-19 h 30	Un appareil turc de type GLF-4 parti de l'aéroport illégal de Tymvou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
27 mai	15 h 08-15 h 49	Un hélicoptère militaire turc a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.
	15 h 30-16 h 15	Un hélicoptère militaire turc de type AB-412 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
28 mai	09 h 42-10 h 02	Un appareil militaire turc de type CN-235 a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie, avant d'atterrir à l'aéroport illégal de Timpou.
29 mai	15 h 51-16 h 07	Un appareil militaire turc de type CN-235 parti de l'aéroport illégal de Timpou a enfreint la réglementation internationale de la circulation aérienne et violé l'espace aérien de la République de Chypre en entrant dans la région d'information de vol de Nicosie et en survolant le territoire national sans autorisation diplomatique et sans avoir pris contact avec le Centre de contrôle régional de Nicosie.

**Annexe II à la lettre datée du 17 juin 2015 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace maritime

<i>Date</i>	<i>Type de violation</i>
23-30 mai	Un navire poseur de filets turc de type AG-6 a violé les eaux territoriales de la République de Chypre et utilisé illégalement les ports d'Amochostos et de Kerynia, fermés à la navigation.
